

# La Chapelle-sur-Erdre

*le magazine* - NUMÉRO SPÉCIAL - MAI 2020



*confinement, déconfinement...*

**La Chapelle s'adapte  
à un contexte inédit**

**NUMÉRO SPÉCIAL  
COVID-19**



éditorial

# Solidarité et cohésion

Depuis le 17 mars, nous vivons une situation exceptionnelle. La Coronavirus Covid-19 s'est répandue sur le pays avec une vitesse susceptible de déborder notre système de prise en charge de malades. Le confinement a été l'antidote choisi par le chef de l'État pour limiter les conséquences de cette crise sanitaire. Dans cette situation, il s'est agi, dans un premier temps, de s'unir pour limiter le nombre de drames liés à l'expansion de cette maladie. De nombreux décès sont cependant à déplorer, et je tiens à affirmer ici mon soutien aux familles qui ont eu la douleur de perdre un proche pendant le confinement.

Sur le plan local, des premiers enseignements peuvent être tirés après ces deux mois. Au contact des malades, le secteur médical a été mobilisé avec une détermination remarquable. Localement, une Equipe des Soins Premiers, pour parer aux urgences, s'est très vite constituée. Je retiens aussi le formidable élan de solidarité exprimé par les Chapelains. Nombre d'entre eux se sont manifestés, de manières très différentes, mais toutes utiles, pour accompagner ou organiser l'aide et le soutien aux plus fragiles. Et je n'oublie pas les nombreux salariés qui, en travaillant pendant cette période de confinement, ont permis de maintenir l'activité du pays et de subvenir aux besoins essentiels de la population. A tous, je veux exprimer mes plus sincères remerciements pour avoir apporté leur écot à cette action d'intérêt général.

Autre enseignement majeur : l'importance du service public, et principalement ici, du service public municipal. Dès les premières heures du confinement, les agents locaux se sont organisés dans des conditions difficiles pour être aux côtés de la population. Je tiens à leur rendre hommage, car leur action a été remarquable et appréciée par de nombreux Chapelains. Il en est de même des agents de Nantes Métropole, qui ont pu maintenir

les activités essentielles dans ce contexte délicat. Cette crise rappelle le rôle clé que le service public doit tenir dans notre société, et pas uniquement dans les moments difficiles.

À La Chapelle-sur-Erdre, les partenariats noués entre la Ville, les agriculteurs, les commerçants et les entreprises ont limité les conséquences néfastes du confinement sur l'activité locale. Ainsi, la vente directe de produits agricoles a permis à de nombreux Chapelains de bien manger, et de manger local, pendant cette période. De nombreux commerces ont pu maintenir leur activité, de même que certaines entreprises, et ainsi permettre de préserver a minima le tissu commercial chapelain. Merci à eux pour leur dynamisme malgré un contexte très difficile. Ce travail en commun des différents acteurs locaux devra se poursuivre et s'intensifier à l'avenir. La solidarité et la cohésion restent les principales digues dans l'épreuve.

Aujourd'hui, s'ouvre un nouveau temps, celui d'un déconfinement progressif. Les commerces non alimentaires, écoles et services rouvrent leurs portes. Pour autant, il ne s'agit pas de prendre des risques. Le Covid-19 circule toujours et il va falloir maintenir les précautions pour en limiter la contagion. La Ville fera tout son possible pour vous accompagner, vous aider, vous protéger. La voie sera parfois étroite entre la volonté de poursuivre une vie sociale, affective, professionnelle, et l'impérieux besoin de se protéger et de protéger les autres. Mais nous y parviendrons ensemble, j'en ai la certitude.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Fabrice Roussel,**  
Maire de La Chapelle-sur-Erdre

## SOMMAIRE

### 4 RENTRÉE SCOLAIRE

Le point sur l'ouverture des écoles publiques

### 6 SOLIDARITÉ

Livraison des courses, portage de repas à domicile, écoute... Les Chapelains les plus fragiles ont pu recevoir toute l'aide nécessaire grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la Ville.

### 8 DÉCHETS

Le point sur la reprise des collectes

### 10 L'ÉCONOMIE EN CIRCUITS COURTS

Après un confinement préjudiciable au commerce, l'activité reprend dans le respect des consignes sanitaires.

# CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très  
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez  
dans votre coude ou  
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir  
à usage unique et jetez-le

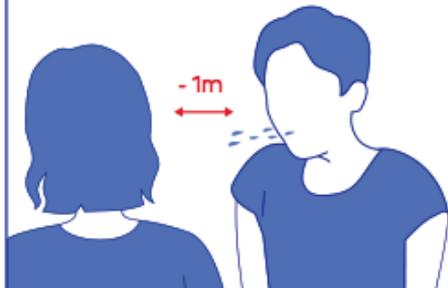


Saluez sans se serrer la main,  
évités les embrassades

## COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

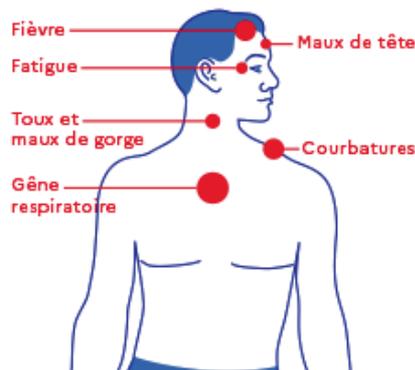
• Par la projection  
de gouttelettes

• Face à face pendant  
au moins 15 minutes



## QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre — Maux de tête  
Fatigue —  
Toux et  
maux de gorge —  
Gêne  
respiratoire —  
Courbatures



### vie pratique

## Les services de la Ville rouvrent leurs portes



Depuis le 13 mai, les services municipaux sont accessibles sous certaines conditions détaillées ci-dessous. Toutes les démarches pouvant être réalisées en ligne ou par téléphone sont à privilégier.

- **L'accueil de l'Hôtel de Ville** est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Le service est fermé le mardi de 14h à 16h. Les permanences État-Civil le samedi, de 9h à 12h, reprendront début juin.
- **Le Pôle Solidarités-CCAS** est accessible par téléphone tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h au 02 51 81 87 20. L'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous.
- **L'espace Famille Pierre de Rosa** est accessible par téléphone tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h au 02 51 81 87 23. L'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous.
- **Le service Environnement** est accessible par téléphone tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h au 02 51 81 87 47. L'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous.
- **Le service Aménagement et Urbanisme** est accessible par téléphone tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, sauf le mardi après-midi. L'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous.
- **La billetterie de Capellia** est joignable par mail [billetterie.capellia@lachapellesurerdre.fr](mailto:billetterie.capellia@lachapellesurerdre.fr) ou par téléphone le mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, au 02 40 72 97 58.

Suivez toute l'actualité des services et les démarches en ligne sur le site internet [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)

*scolaire*

# Les écoles rouvrent leurs portes

Avec le déconfinement, il est proposé aux écoliers de reprendre le chemin de l'école. Mais ces réouvertures de classes s'accompagnent de conditions sanitaires très strictes.



Pour ce retour des enfants à l'école, des conditions sanitaires drastiques ont été mises en place

Depuis le 11 mai, l'heure du déconfinement progressif a sonné à La Chapelle-sur-Erdre comme sur une grande partie du pays. Les écoles et les Villes ont eu la mission de rouvrir les portillons d'écoles pour les familles qui le souhaitaient, dans le respect d'un protocole sanitaire très strict mis en place par le gouvernement.

Jeudi 14 mai, dans les écoles publiques, l'ambiance de cette rentrée était calme, loin de l'effervescence des rentrées de septembre. Pour les enseignants et les personnels municipaux, il s'agissait de la mise en oeuvre d'un dispositif exceptionnel obéissant à plusieurs règles : organiser des classes de maximum 15 enfants, sans contacts puisqu'il faut respecter un mètre d'écart, avec des lavages de mains réguliers, un repas le midi, des « aérations » plus que des ré-

créations, le tout dans des bâtiments régulièrement nettoyés.

## Périscolaire ouvert

Résultat : la restauration est possible sur place, avec un pique-nique amené par les enfants et mangé en classe. Le service périscolaire est ouvert de 8h à 18h30, avec un goûter fourni par les familles. Un accueil de loisirs est proposé le mercredi après-midi, uniquement pour les enfants de personnel prioritaire, faute de pouvoir accueillir plus d'enfants en respectant le protocole sanitaire.

De son côté, l'école Saint-Michel avait ouvert dès le mardi 12 mai.

L'organisation accompagnant ces réouvertures sera valable jusqu'au 2 juin, date fixée par le gouvernement pour faire

un point sur les premières semaines du déconfinement.

### *les collèves*

Les collèves du Grand Beauregard et de la Coutancière ont rouvert leurs portes le lundi 18 mai. L'accueil des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> est à ce jour priorisé, sur la base du volontariat.

**agenda****Culture, sport, loisirs, balades...  
Découvrez la liste de ce qui est accessible, et de ce qui reste interdit****Lieux accessibles**

• **La Bibliothèque Municipale Nelson Mandela** est accessible pour les retours de documents, sur rendez-vous uniquement, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 16h. Les usagers sont invités à anticiper le dépôt de leurs documents en les triant selon les secteurs suivants : jeunesse, adulte, presse. Les dates de retour des emprunts sont reportées au 31 juillet. Aucune relance ne sera envoyée. Les abonnements en cours de validité seront prolongés jusqu'à fin août.

Renseignements et prise de rendez-vous pour les retours 02 40 77 89 91 ou [www.biblio.lachapellesurordre.fr](http://www.biblio.lachapellesurordre.fr)

• **Les espaces naturels et de loisirs, les aires de jeux et les squares** : garder au moins 1m de distance avec les autres personnes, ne pas dépasser dix personnes sur les structures et appliquer les gestes barrières (lire page 9).

• **Les équipements sportifs** : Les équipements en accès libre et extérieurs (city stade, courts de tennis centre-ville et centre commercial Gesvrine, Skate Park, espace fitness des Perrières...) seront ouverts le 25 mai. Chacun doit absolument y respecter les "gestes barrières".  
En revanche, les équipements sportifs couverts, et ceux en extérieurs qui sont gérés par les clubs, sont tous interdits au public.

Seule exception, les courts de tennis près de la salle de Gesvrine, sont accessibles sur réservation auprès du Tennis Erdre Chapelain.

• **L'aire de camping car**

• **Les composteurs collectifs** (lire page 8).

**Événements annulés**

- Toutes les manifestations et compétitions sportives
- Les spectacles de Capellia et du Jam de mi-mars jusqu'à mi-juillet
- Les séjours été à destination des enfants et des jeunes sont annulés à l'exception de Bréhémont du 25 au 31 juillet pour les 13/14 ans et de Longeville-sur-Mer du 24 au 28 août (séjour surf) pour les 12/14 ans.
- La Fête de la Musique et la Fête Nationale
- Le festival de marionnettes Saperlipuppet, annulé en avril, est reporté du 28 au 31 octobre

**enfance-jeunesse****Le point sur les inscriptions****ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

Pour toute nouvelle inscription aux écoles publiques, les familles doivent se signaler en envoyant un mail à l'adresse [svpscolaire@lachapellesurordre.fr](mailto:svpscolaire@lachapellesurordre.fr)

**TRANSPORTS SCOLAIRES 2020/2021**

Les enfants doivent être inscrits ou réinscrits avant le 10 juillet, au service des cars scolaires à la Mairie ou en vous rendant sur le site [eservices.nantesmetropole.fr](http://eservices.nantesmetropole.fr)

Pour plus d'informations, adressez un mail à [vie.scolaire@lachapellesurordre.fr](mailto:vie.scolaire@lachapellesurordre.fr) ou à [transports.scolaires@nantesmetropole.fr](mailto:transports.scolaires@nantesmetropole.fr)

**ÉCOLE DU SPORT**

Comme la saison dernière, les pré-inscriptions pour l'école du sport 2020/2021 se feront par Internet, jusqu'au 21 juin. Le formulaire en ligne est accessible depuis le site internet de la Ville. Si toutefois la pré-inscription en ligne n'est pas possible, une inscription au service des Sports est réalisable, rue Jean Jaurès, sur rendez-vous uniquement.

Cette saison, les séances seront destinées aux enfants nés en 2014 et 2013 (classe de CP et CE1). 30 séances seront proposées à partir de fin septembre 2020, dans la salle multi-sports de la Coutancière. La Ville propose neuf créneaux différents dans la semaine : le lundi de 17h15 à 18h15 et de 18h30 à 19h30, le mardi de 16h45 à 17h45 et de 18h à 19h, le mercredi de 14h15 à 15h15, de 15h30 à 16h30 et de 16h45 à 17h45 et le jeudi de 17h à 18h et de 18h15 à 19h15

**Renseignements et inscriptions :**

[www.lachapellesurordre.fr](http://www.lachapellesurordre.fr)

Services des Sports - Espace Familles Pierre de Rosa  
rue Jean Jaurès - 02 51 81 87 23

**Séjours d'été et accueils de loisirs****La Ville contrainte d'annuler des séjours**

En raison de l'épidémie de Covid-19 et de la situation sanitaire incertaine sur notre territoire, la majorité des structures d'hébergement ne sont pas en capacité de confirmer l'accueil des jeunes.

Sans informations ou garanties sur les conditions d'organisation, la Ville a privilégié la sécurité des enfants et des encadrants, et a ainsi décidé d'annuler les séjours de vacances proposés aux jeunes Chapelains cet été. Toutefois, et sous réserve de nouvelles mesures du gouvernement, deux séjours peuvent néanmoins être maintenus. En effet, ils sont organisés au-delà de la période d'état d'urgence sanitaire (fin le 24 juillet), l'âge des enfants concernés (entre 12 et 14 ans) et la taille du groupe (entre 12 et 14 personnes) le permettent :

- Bréhémont du 25 au 31 juillet pour les 13/14 ans,
  - Longeville-sur-Mer du 24 au 28 août (séjour surf) pour les 12/14 ans.
- L'accueil de loisirs sera, en revanche, bien maintenu sur la commune cet été.

soutien

## La Ville soutient les personnes isolées et fragilisées

**Livraison des courses, portage de repas à domicile, écoute... Les Chapelains les plus fragiles ont pu recevoir toute l'aide nécessaire grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la Ville.**



Les agents de la Restauration Collective ont activement participé au mouvement de solidarité sur la commune en confectionnant les repas livrés aux personnes les plus fragiles ou isolées.

Pendant la période de confinement les Chapelains déjà fragilisés ont dû recevoir une aide accrue au quotidien. Le Pôle Solidarités-CCAS a centralisé les propositions d'aides et orchestré les actions solidaires impliquant tous les acteurs du territoire : une cinquantaine d'habitants, les associations de solidarité, les commerçants, les services de la Ville, les élus...

Un service de portage de courses à domicile a été mis en place pour les personnes isolées, fragilisées ou en situation de handicap. Ce service proposait de recourir à l'achat et à la livraison de produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien) que des agents de la Ville ou des habitants livraient aux bénéficiaires en toute sécurité. Par ailleurs, les personnes isolées en incapacité de se faire à manger ont pu bénéficier d'un service de portage de repas, concoctés par le service Restauration Collective de la Ville. Enfin, les personnes les plus isolées ont été mises en relation avec un bénévole pour une écoute chaleureuse et rassurante par téléphone.

**Contact pour les personnes isolées ou fragilisées : Pôle Solidarités-CCAS : 02 51 81 87 20.**

protéger

## Achat de masques pour tous les Chapelains



La Ville a distribué à tous les foyers chapelains deux masques, par voie postale. Les masques sont lavables et réutilisables.

La distribution complémentaire pour les foyers de plus de deux personnes se fera salle Jean-Jaurès, en centre-ville, le lundi 25 mai (de 14h à 20h), le mardi 26 mai (de 17h à 20h), le mercredi 27 mai (de 14h à 18h) et le vendredi 29 mai (de 8h à 12h). Il convient de se

munir d'un livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La Ville a également fait appel aux Chapelains pour la confection de masques en tissus. De nombreuses couturières et couturiers ont répondu à l'appel ! Au total, 1400 masques ont été confectionnés puis distribués aux commerçants, aux entreprises, aux services municipaux et aux associations. Merci à tous pour cette mobilisation exceptionnelle.

Covid-19

## Un nouveau lieu de dépistage

**Depuis le 11 mai et le déconfinement, la stratégie de lutte contre l'épidémie Covid-19 évolue. Dorénavant, doivent être testés tous les patients symptomatiques et les personnes ayant été en contact avec un patient diagnostiqué Covid.**

Pour répondre à cet enjeu, la salle municipale Balavoine va se transformer, à partir de la fin du mois de mai\*, en un « drive » de détection du virus. Cette décision fait suite à la volonté des autorités sanitaires de développer la capacité de dépistage, en les rendant possibles dans d'autres lieux en complément des laboratoires de biologie médicale. À La Chapelle-sur-Erdre, c'est le groupe de l'Équipe de Soins Primaires (ESP) qui a été à l'initiative de cet aménagement de la salle municipale, dès la fin du mois de mars, en partenariat avec la Ville. Mardi 19 mai, le Préfet a publié l'arrêté permettant l'ouverture de ce nouveau lieu de dépistage, sous la responsabilité du laboratoire de biologie médicale Réseau Bio. Les prélèvements seront réalisés dans les voitures, avec toutes les précautions maximales de sécurité, qui stationneront devant l'entrée de la salle. Ces prélèvements se feront sur rendez-vous auprès du laboratoire (information disponible sur [www.reseau-bio.fr](http://www.reseau-bio.fr)).

\*La date sera précisée ultérieurement.

initiatives

## Les sportifs se mobilisent à La Chapelle-sur-Erdre



De gauche à droite : Raynald Denoueix, Agnès Raharolahy et Fernando Fort

À l'appel de Cyril Dumoulin, gardien de l'équipe de France de handball et du HBC Nantes, plusieurs sportifs ou ex-sportifs ont répondu présents pour venir en aide au personnel médical et ont mis aux enchères des objets collector. Parmi eux, deux Chapelains et le Nantes Métropole Futsal.

Ancien joueur et entraîneur emblématique du FC Nantes de 1997 à 2001, Raynald Denoueix a mis aux enchères sa médaille de Champion de France 2001. 12 600 euros ont été récoltés auprès des supporters nantais et contribueront à aider les soignants du CHU de Nantes qui sont en première ligne durant cette épidémie.

Médaille d'or européenne du relais 4 x 400 mètres, Agnès Raharolahy a quant à elle souhaité mettre aux enchères le t-shirt de l'Équipe de France qu'elle a porté lors du Championnat du Monde d'athlétisme de Doha en 2019.

Le club de futsal aux origines chapelaines, le Nantes Métropole Futsal, a proposé aux enchères le maillot de match de son gardien espagnol Fernando Fort.



Les foyers les plus démunis ont également pu recevoir le soutien des associations.

Le Secours Populaire et Les Restos du Cœur ont remis des colis alimentaires aux familles bénéficiaires au Village Solidaire.

Parallèlement, le Pôle Solidarités-CCAS a remis des chèques services pour l'achat de produits de première nécessité.



Des enfants ont affiché sur la voirie des desins de soutien aux métiers exposés. Ici des affiches installées rue Pierre Lucas.

Métropole

## Un dispositif d'aide au paiement des loyers

**Un million d'euros a été investi, respectivement par Nantes Métropole et le département de Loire-Atlantique, pour aider les locataires en difficulté à payer leur loyer.**

Ce dispositif d'aide au loyer simple et rapide s'adresse aux locataires résidant dans un logement du parc social (HLM) ou privé qui connaissent des difficultés ponctuelles pour payer le loyer, dues à une baisse de revenus liée à la crise sanitaire (chômage partiel, baisse d'activité, annulations de contrats, licenciement économique dû au Coronavirus...). Cette aide est disponible sous conditions de ressources.

Pour faire une demande d'aide au paiement du loyer, les locataires en HLM doivent contacter leur bailleur social qui étudiera leur dossier et les pièces justificatives. De leur côté, les personnes locataires d'un habitat privé devront appeler le numéro vert 0 800 711 044 ou contacter par mail [aideauloyer@adil44.fr](mailto:aideauloyer@adil44.fr)

En fonction de leurs situations et de leurs revenus, les locataires seront alors redirigés vers le FSL (Fonds de Solidarité Logement) ou l'ALS (Action Logement Service).

Reprise du service

# Retour à la normale pour la collecte des déchets

**Depuis le début des mesures de confinement, Nantes Métropole, en charge de la collecte, a adapté ses services pour assurer la continuité du service public. Aujourd'hui, la gestion des déchets a repris un fonctionnement normal. Rappel des règles de fonctionnement et des bons gestes à appliquer.**

Depuis le 27 avril, la collecte des déchets recyclables a repris dans la métropole. La collecte des ordures ménagères, quant à elle, n'avait pas été impactée par les mesures de confinement. La déchèterie de La Chapelle sur-Erdre a également repris un fonctionnement normal (voir les règles de fonctionnement ci-dessous). En ce qui concerne les bornes de papier, carton et verre, elles sont toujours collectées. En revanche, il n'y a pas de collecte par Le Relais Atlantique jusqu'à nouvel ordre. La collecte des encombrants a repris, sur rendez-vous.



Si la collecte des déchets a repris un fonctionnement normal, des gestes simples sont à appliquer pour assurer la sécurité et préserver la santé de tous.

## Déchèterie

Depuis le lundi 4 mai, la déchèterie est ouverte au public aux horaires habituels : de 10h à 17h45, 7jours/7 (fermée les jours fériés). Un règlement spécifique est néanmoins à appliquer :

- attendre dans son véhicule que l'agent donne l'accord pour entrer dans la déchèterie,
- 3 véhicules sur la plateforme,
- 1 seule personne autorisée à descendre du véhicule ou 2 personnes maximum lorsque le déchet est trop volumineux ou lourd,
- les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule,
- respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

## CONSIGNES ESSENTIELLES

- Sortez les bacs/sacs jaunes la veille au soir ou le matin avant 6h, bacs pleins, couvercles fermés.
- Ne pas déposer de sacs ou déchets en vrac à côté des bacs jaunes : ils ne seront pas ramassés.

## Composteurs collectifs

Au 16 mai, les composteurs collectifs Perrières 1 et 2, Beausoleil, Savelli et la Source ont réouvert. Là encore, des précautions d'usage sont à appliquer :

- se rendre seul au composteur, uniquement lorsque le bioseau est plein,
- seul le référent est habilité à manipuler les outils. Le déposant vide son bioseau et repart.

## Mouchoirs, masques : les précautions particulières

Les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié et résistant. Ce sac doit être soigneusement fermé et conservé 24 heures avant de le jeter dans la poubelle bleue. Ces déchets ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune de déchets

recyclables.

Enfin, les déchets de soin, piquants, coupants, doivent être déposés dans les boîtes hermétiques adaptées disponibles en pharmacie. Une fois remplie, la boîte doit être refermée et ramenée en pharmacie.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes sont disponibles en libre service à l'accueil de l'Hôtel de Ville. La Ville appelle les habitants à la responsabilité collective en ne prenant qu'un paquet de sacs à la fois.

## Quels déchets sont concernés ?

Les papiers et cartons, les emballages en métal et en carton ; et pour les plastiques, uniquement les flacons et bouteilles, sans avoir besoin de les laver au préalable ni de les emboîter.

*mobilité*

## Déplacements et transports publics : les principales mesures

Mardi 5 mai, Nantes Métropole et la Semitan ont exposé les principales mesures qui ont été instaurées le 11 mai s'agissant des déplacements et des transports publics.

Pour le public, il y aura une montée progressive vers un service d'été avec des capacités d'accueil plus limitées : reprise du navibus, jour jaune depuis le 11 mai (75% de l'offre). L'offre normale sera rétablie à partir du 10 juin. Une priorité sera donnée aux actifs matin et soir. Les matériels seront désinfectés deux fois par jour. Des mesures de distanciation sociale seront prises dans les bus, un siège sur deux sera condamné, divisant par cinq les capacités d'accueil dans les transports en commun. Un marquage au sol sera effectué aux arrêts. Des agents de régulation seront présents sur les pôles d'échanges multimodaux pour gérer les flux. La porte avant des bus sera condamnée, au moins jusqu'à la fin du mois de mai, et une distribution de gel hydroalcoolique sera organisée dans les tramways, busways et chronobus. Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, son absence pourra être verbalisée.

Un dialogue est engagé avec les entreprises pour étaler les heures d'embauche et de sortie de travail.

S'agissant des transports scolaires, tous les circuits seront assurés, avec une place sur deux neutralisée.

Parallèlement à ces mesures, la pratique du vélo et à la marche à pied sont incitées : aménagement d'axes cyclables (y compris à proximité des écoles et entreprises), offres promotionnelles sur les services vélo, actions réparation et usages vélo.

*environnement*

## L'entretien des espaces verts reprend



Depuis le lundi 27 avril, le service Environnement et Espaces Verts reprend progressivement son activité. La Chapelle-sur-Erdre, compte 93 hectares d'espaces verts urbains et 56 hectares d'espaces naturels. La remise à niveau complète va nécessairement prendre du temps, mais les équipes de la Ville vont progressivement réaliser l'entretien de l'ensemble des espaces de la commune, dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.

*Nantes Métropole*

## Les travaux de voirie

Les services de Nantes Métropole organisent la reprise progressive des travaux en tenant compte de la sécurité et de la santé des agents, des entreprises et des usagers.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont à prendre en compte pour chaque chantier tel que le périmètre des travaux et la circulation des agents et des riverains afin d'éviter la cohabitation.

Un seul chantier peut être entrepris par semaine.

*loisirs*

## Réouverture des espaces de détente et de loisirs



Tous les espaces naturels et de loisirs sont de nouveau accessibles depuis le 11 mai. La Ville appelle cependant à la responsabilité de chacun pour appliquer les consignes sanitaires imposées par le Gouvernement :

- Ne pas dépasser 10 personnes sur les structures de loisirs et aires de jeux.
- Garder une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes.
- Appliquer les gestes barrières.
- La navigation et la pratique des sports nautiques sur l'Erdre sont à nouveau autorisées.

commerces

# À La Chapelle, l'économie se po

**Les commerces et services rouvrent dans le respect des consignes d'hygiène et de sécurité.**

Le 11 mai, la mise en place du déconfinement progressif a amorcé le retour à une activité commerciale plus sereine. Après sept semaines de confinement, la plupart des commerces ont pu rouvrir les boutiques ou les agences. Les restaurants et bars devront encore attendre, mais la plupart ont basculé provisoirement leur activité vers de la vente à emporter... en attendant de pouvoir à leur tour ouvrir leurs portes.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre et l'association A3C ont travaillé de concert pour permettre aux commerces alimentaires, en plein creux de la vague au début du confinement, de continuer à être visible par une population en plein doute et mobilisée dans la lutte contre le Coronavirus. À l'entame de cette nouvelle phase, le travail va continuer pour permettre au commerce chapelain de reprendre son essor, tout en respectant les consignes sanitaires qui s'imposeront à tous encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois. « Il s'agira d'être strict avec les règles sanitaires, explique Stan Corbin, président de l'association A3C, gérant d'un magasin de Prêt à porter masculin et féminin. Il faut que les clients soient rassurés en reprenant le chemin des commerces. Tous les commerçants sont conscients de l'importance du respect des conditions sanitaires et ils les respecte-



Le commerce de proximité est un des piliers du bien vivre ensemble.

ront scrupuleusement ». Du côté de la Mairie, l'enjeu est de permettre au tissu commercial de proximité de retrouver son rôle au cœur de la Ville : « Les commerçants de proximité sont des acteurs du dynamisme de la Ville, explique le Maire Fabrice Roussel. Ils sont aussi garants d'un lien social qui est un des piliers du bien vivre ensemble. Les aider à repartir doit tous nous mobiliser, car il en va de l'intérêt de la commune. Je sais qu'ils auront à cœur de respecter les règles de sécurité et d'hygiène pour éviter la contagion du Covid-19 qui n'a pas disparu comme par en-

chantement ».

Sur Internet, la page Facebook La Chapelle-sur-Erdre Le Drive, ouverte par les commerçants, permet de visualiser les commerces ouverts sur la commune. Le site Internet de la Ville recense depuis fin mars les commerces qui ont maintenu leur activité.

Une lettre d'information papier listant les commerces ouverts a déjà été produite par la Ville et distribuée dans des commerces chapelains.

## RESTAURANTS PROPOSANT LA VENTE À EMPORTER

Tous les détails de la vente à emporter proposée par les restaurateurs chapelains sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur la page facebook La Chapelle-sur-Erdre Le Drive.

Des mesures concernant ces commerces seront annoncées prochainement.

- **L'Archipel** : 02 40 72 00 60
- **Le Bouquet Garni** : 02 40 77 88 99 ou 06 37 41 64 92
- **Jardin des Thés** : 07 82 33 31 17
- **Pépites et Papilles** : 07 69 35 17 52
- **Fissa** : 06 19 05 65 05
- **Les Garçons Bouchers** : 02 40 72 14 76
- **Les Sœurs Foucher** : 02 53 55 63 68
- **L'Auberge de l'Erdre** : 02 40 72 00 47
- **Le Newton** : 5 rue Newton
- **Le Saintonge** : 02 40 72 77 70
- **Pizzapero** : 02 40 93 60 40

# ursuit en circuits courts

agriculture locale

## La vente des produits de la ferme se réinvente



Les producteurs de La Chapelle-sur-Erdre sont restés accessibles malgré les mesures de confinement. Pour répondre aux attentes de leurs clients tout en respectant les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement, ils ont dû adapter leurs modes de fonctionnement pour développer la prise de commande par téléphone ou le retrait des commandes en drive. Certains d'entre eux ont pu maintenir la vente directe grâce aux magasins ou points de vente implantés directement sur leurs exploitations. *"Pour ces producteurs, les ventes ont augmenté",* souligne Jean-Noël Lebossé, Adjoint en charge de l'Agriculture et du Plan Alimentaire Territorial. *"De nouveaux clients s'approvisionnent désormais auprès des producteurs chapelains, cela a participé à donner l'impulsion aux tout jeunes agriculteurs et leur*

*permettre de se lancer".*

Parallèlement, des actions de solidarité se sont également mises en place entre producteurs. *"Ceux qui bénéficient d'un point de vente, ont pu proposer les produits de leurs confrères à leurs clients",* explique Paul Desmazery, président de l'association La Ferme Chapelaine et associé à la Ferme de la Pannetière. C'est le cas de Biotiful, qui a installé une vitrine réfrigérée dans ses locaux pour vendre les produits de la Ferme de la Pannetière. Les Chapelains ont également pu s'approvisionner au marché chaque vendredi et dimanche matin.

Malgré tout, la crise du coronavirus a pénalisé les producteurs qui travaillent avec les restaurants ou les collectivités (cantines scolaires). Pour pallier à cette chute des ventes, les producteurs ont développé de nouveaux points de vente. Là encore, la solidarité a été un atout de taille. *"Nous avons pu compter sur le soutien de nos clients. En effet, de nombreuses boulangeries à qui nous vendions auparavant du lait ont accepté de proposer nos produits transformés à leur clientèle (Tomme tranchée, petits douets...)",* confie Paul des Mazery.

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture des fermes et de leurs points de vente, rendez-vous sur le site internet de la Ville : [www.lachapellesurerdre.fr](http://www.lachapellesurerdre.fr)

Nantes Métropole

## Soutien aux entreprises en difficultés

Très durement touchée par les deux mois de confinement, l'économie locale va bénéficier du soutien de l'État et des collectivités territoriales. La Ville de La Chapelle-sur-Erdre participera à cet effort, en renonçant à la perception des taxes liées aux terrasses et occupation du domaine public. Par ailleurs, la Ville suspendra l'encaissement des loyers des commerces installés dans des locaux lui appartenant.

La Région des Pays de la Loire a mis en place des dispositifs d'aide exceptionnelle à hauteur de 56 millions d'euros pour les entreprises et le monde culturel, sportif et associatif. Ces aides pourront permettre au tissu économique régional de bénéficier d'un montant total de 325 millions d'euros de prêts. Les pénalités en cas de retard d'exécution des marchés publics ont été supprimées.

Le marché

Les marchés du vendredi et dimanche matin à La Chapelle-sur-Erdre ont toujours lieu dans des conditions très strictes. Le nombre de commerçants est actuellement limité à 26, l'entrée et la sortie sont sécurisées par un agent municipal distribuant du gel hydroalcoolique, le sens de circulation est unique, une distance de 1m est imposée entre chaque client... Malgré ces conditions exceptionnelles, environ 1000 personnes se rendent au marché le vendredi matin.



# **CONFINEMENT DÉCONFINEMENT**



**RETROUVEZ  
TOUTES LES INFOS SUR  
LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE**

**[WWW.LACHAPELLESURERDRE.FR](http://WWW.LACHAPELLESURERDRE.FR)**

**POUR CONNAÎTRE TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE ET DE SES SERVICES,  
INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA VILLE  
SUR [WWW.LACHAPELLESURERDRE.FR](http://WWW.LACHAPELLESURERDRE.FR)**